

070

DECRET N°/2021/...../PRG/SGG
ACCORDANT LA GRACE PRESIDENTIELLE A CERTAINS
CONDAMNES

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La Constitution ;

Les dispositions des articles 1189, 1192 et suivants du code de procédure Pénale ;

Le Décret n° D/2019/275/PRG/SGG en date du 01 Octobre 2019 portant attribution et organisation du Ministère de la justice;

Le Décret n° D/2021/014/PRG/SGG en date du 15 Janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement;

Le Décret n° D/2021/015/PRG/SGG en date du 18 Janvier 2021 portant structure du Gouvernement;

Les Décrets n° D/2021/017-018-024-028/PRG/SGG en date des 21, 23 et 27 Janvier 2021 portant respectivement composition de la Haute Cour de Justice, du Conseil d'Etat et du Conseil du Gouvernement ;

Le avis du Conseil Supérieur de la Magistrature;

DECRETE

Article 1er: Une remise totale de peine est accordée aux détenus ci-dessous :

NOMS ET NOMS	JURIDICTIONS	MANDATS DE DEPOT	INFRACTIONS	PEINE INFLIGEE	DATE D'EXPIRATION DES PEINES
BARRY	Tribunal pour Enfant	30/10/2020	Participation délictueuse à un	5 mois	30/03/2021

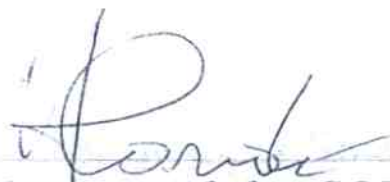
Madou Lamine DIALLO	Tribunal pour Enfant	09/11/2020	Participation délictueuse à un attroupement	5 mois	09/0
Madou Saliou DIALLO	Tribunal pour Enfant	09/11/2020	Participation délictueuse à un attroupement	5 mois	09/0
Madou Yaya BARRY	Tribunal pour Enfant	09/11/2020	Participation délictueuse à un attroupement	5 mois	09/0
Heymane DIALLO	Tribunal pour Enfant	09/11/2020	Participation délictueuse à un attroupement	5 mois	09/0
Madou Oury BARRY	Tribunal pour Enfant	09/11/2021	Participation délictueuse à un attroupement	5 mois	09/0

Article 2: Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux est chargé de l'application du présent décret.

Article 3: Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

01 MARS 2021

Conakry,2021



Professeur Alpha CONDÉ